

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	482 583		482 583	497 535
	Montant net du chiffre d'affaires	482 583		482 583	497 535
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			6 000	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			156	
	Autres produits			5	10
	Total des produits d'exploitation (1)				488 744
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			251 561	610 969
	Impôts, taxes et versements assimilés			77 466	97 432
	Salaires et traitements			296 542	264 203
	Charges sociales du personnel			6 195	16 057
	Cotisations personnelles de l'exploitant			163 041	216 836
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			2 298	1 568
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			1 472	1 270	
Total des charges d'exploitation (2)				798 577	1 208 335
RESULTAT D'EXPLOITATION				(309 833)	(710 790)

cert. p.e
coupons
à l'original

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		(309 833)	(710 790)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		150 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		16 632
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		131
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		202 780
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			369 542
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	152 125	37 619
	Intérêts et charges assimilées (4)	23 624	210 999
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	175 749	248 618
RESULTAT FINANCIER		(175 749)	120 925
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(485 582)	(589 865)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		51 058
	Sur opérations en capital		13 406 879
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		13 457 937
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	855	16 439
	Sur opérations en capital		1 070 022
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	855	1 086 461
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(855)	12 371 476
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			248 664
TOTAL DES PRODUITS		488 744	14 325 025
TOTAL DES CHARGES		975 181	2 792 078
RESULTAT DE L'EXERCICE		(486 437)	11 532 947

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées



109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06

D2L Holding

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

D2L Holding

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
RCS Bourg-en-Bresse 518 021 878

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'associé unique de la société D2L Holding,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société D2L Holding relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des éventuelles dépréciations. Nous nous sommes assurés que la valeur d'inventaire de ces titres était établie en conformité avec les principes décrits dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels et avons vérifié le caractère raisonnable de l'évaluation retenue.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion du Gérant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Lyon, le 30 juin 2023

A blue digital signature consisting of a stylized, handwritten-style 'O' followed by a horizontal line that curves upwards at the end.

Signature
numérique de
Olivier DEBERDT
Date : 2023.06.30
19:58:56 +02'00'

Olivier Deberdt

Associé

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 065	115	1 951	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	19 856	11 592	8 264	10 448
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	553 071	100 541	452 530	81 000	
Créances rattachées à des participations	450 105	450 105			
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)		1 025 097	562 353	462 745	91 448
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	166 000		166 000	
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	133 510		133 510	44 160	
Autres créances	6 320 677		6 320 677	7 685 108	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 917 000	180 421	2 736 579	3 129 133	
DISPONIBILITES	1 375 148		1 375 148	1 555 846	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				1 438
	TOTAL (III)	10 912 335	180 421	10 731 914	12 415 685
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		11 937 432	742 774	11 194 659	12 507 132

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	9 933 319	150 372
	Report à nouveau		(1 150 000)
	Résultat de l'exercice	(486 437)	11 532 947
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	9 452 381	10 538 818
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 285 944	723 441
	Emprunts et dettes financières divers (3)	899	145 715
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	207 422	420 587
	Dettes fiscales et sociales	213 778	670 732
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	34 234	7 839	
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	1 742 277	1 968 314
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	11 194 659	12 507 132
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(486 437,07)	11 532 946,65
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 299 107	1 968 314
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	482 583		482 583	497 535
	Montant net du chiffre d'affaires	482 583		482 583	497 535
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			6 000	
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			156		
Autres produits			5	10	
Total des produits d'exploitation (1)				488 744	497 545
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			251 561	610 969
	Impôts, taxes et versements assimilés			77 466	97 432
	Salaires et traitements			296 542	264 203
	Charges sociales du personnel			6 195	16 057
	Cotisations personnelles de l'exploitant			163 041	216 836
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			2 298	1 568
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			1 472	1 270	
Total des charges d'exploitation (2)				798 577	1 208 335
RESULTAT D'EXPLOITATION				(309 833)	(710 790)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		(309 833)	(710 790)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		150 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		16 632
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		131
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		202 780
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		369 542
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	152 125	37 619
	Intérêts et charges assimilées (4)	23 624	210 999
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	175 749	248 618
RESULTAT FINANCIER		(175 749)	120 925
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(485 582)	(589 865)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		51 058
	Sur opérations en capital		13 406 879
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		13 457 937
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	855	16 439
	Sur opérations en capital		1 070 022
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	855	1 086 461
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(855)	12 371 476
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			248 664
TOTAL DES PRODUITS		488 744	14 325 025
TOTAL DES CHARGES		975 181	2 792 078
RESULTAT DE L'EXERCICE		(486 437)	11 532 947

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **11 194 659** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **488 744** euros et un total **charges** de **975 181** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-486 437** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N 2014-03 relatif au Plan Comptable Général mis à jour des règlements complémentaires applicables à la date d'établissement desdits comptes annuels. .

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Aménagement divers décoration : amortissement linéaire (10 ans)
- Matériel de bureau et informatique : amortissement linéaire (1 an)

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres			2 065			2 065
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			2 065			2 065
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	17 437					17 437
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	2 419					2 419
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 856					19 856
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	631 646		371 530			1 003 176
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	631 646		371 530			1 003 176
TOTAL	651 502		373 595			1 025 097

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles		115		115
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		115		115
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	6 989	2 184		9 173
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	2 419			2 419
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 409	2 184		11 592	
TOTAL		9 409	2 299		11 707

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 	550 646			550 646
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	28 296	152 125		180 421
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	578 942	152 125		731 067
TOTAL GENERAL		578 942	152 125		731 067

Dont dotations et reprises {

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

152 125

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	450 105	450 105	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	133 510	133 510	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	40 822	40 822	
	Taxes sur la valeur ajoutée	36 790	36 790	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	302	302	
	Groupe et associés (2)	6 242 763	6 242 763	
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avances				
TOTAL DES CREANCES		6 904 292	6 904 292	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		6 242 763		

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 285 944	842 774	443 170	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	207 422	207 422		
	Personnel et comptes rattachés	619	619		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	195 863	195 863		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	17 264	17 264		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	33	33		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	899	899		
	Autres dettes	34 234	34 234		
	Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		1 742 277	1 299 107	443 170	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	700 000				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	140 370				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	899				

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Produits à recevoir		42 981
Autres créances clients <i>CLIENTS - PRODUITS NON ENCORE</i>	42 679	42 679
Autres créances <i>Taxe apprentissage charge à payer</i> <i>FPC charge à payer</i>	126 176	302

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Charges à payer		243 827
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE</i>	20 436	20 436
Dettes fiscales et sociales <i>PERSONNEL CONGES A PAYER</i> <i>ORG.SOCIAUX CONGES A PAYER</i> <i>ORGANISMES - CHARGES A PAYER</i>	619 196 191 916	192 730
Autres dettes <i>R.R.R. A ACCORDER ET AVOIRS ET</i>	30 661	30 661

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Nombre

Val. Nominale

Montant

		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		500,00	10,0000	5 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		500,00	10,0000	5 000,00

--

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2022
Capital social	5 000				5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	500				500
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	150 372	9 782 947			9 933 319
Report à nouveau	(1 150 000)	1 150 000			
Résultat de l'exercice	11 532 947	(11 532 947)		(486 437)	(486 437)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	10 538 818	(600 000)		(486 437)	9 452 381

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués 600 000

¹dont dividende provenant du résultat n-1 600 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 9 938 818

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 9 938 818

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (1 086 437)

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements Nantissement d'un CAT à hauteur de 795 609,77 euros ouvert au nom du client dans le cadre de l'emprunt Optima de 1000 000 euros auprès de la Société Générale Nantissement d'un contrat de capitalisation "SGGP CAPI PM"(valorisé 1 681 469€ 31 dec 22) au nom du client auprès de la SG Private Banking France dans le cadre de l'ouverture de la ligne de crédit de 700 000 euros		
Total des engagements financiers (1)		
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

--	--	--

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2022

	Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
D2L FONCIERE			100,00	10	10
SOURCE DES OUTALAYS			100,00	501	
D2L PLAY			100,00	1 000	1 000
D2L IMMO			99,00	170 040	70 000
LA ROSERAIE			100,00	281 530	281 530
1540 (1er exercice)			100,00	5 000	5 000
2. Participations (10 à 50 %)					
MY FORMALITY (1er exercice)			11,00	85 000	85 000
1. Filiales (Plus de 50 %)					
D2L FONCIERE				(168 361)	
SOURCE DES OUTALAYS				11 757	
D2L PLAY				(182 473)	
D2L IMMO				(4 908)	
LA ROSERAIE				(95 528)	
1540 (1er exercice)					
2. Participations (10 à 50 %)					
MY FORMALITY (1er exercice)					
	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
			190 775	(168 361)	
				11 757	
			50 417	(182 473)	
				(4 908)	
			457 987	(95 528)	
B. Renseignements globaux					
	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 065	115	1 951	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	19 856	11 592	8 264	10 448
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	553 071	100 541	452 530	81 000	
Créances rattachées à des participations	450 105	450 105			
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	1 025 097	562 353	462 745	91 448
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	166 000		166 000	
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	133 510		133 510	44 160
	Autres créances	6 320 677		6 320 677	7 685 108
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 917 000	180 421	2 736 579	3 129 133	
DISPONIBILITES	1 375 148		1 375 148	1 555 846	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				1 438
	TOTAL (III)	10 912 335	180 421	10 731 914	12 415 685
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		11 937 432	742 774	11 194 659	12 507 132

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

*Cert. P. Pic
Comptable
à l'original*

[Signature]

*Cert. P. Pic
Comptable
à l'original*

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	9 933 319	150 372
	Report à nouveau		(1 150 000)
	Résultat de l'exercice	(486 437)	11 532 947
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	9 452 381	10 538 818
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 285 944	723 441
	Emprunts et dettes financières divers (3)	899	145 715
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	207 422	420 587
	Dettes fiscales et sociales	213 778	670 732
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	34 234	7 839	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 742 277	1 968 314
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	11 194 659	12 507 132
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(486 437,07)	11 532 946,65
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	597 933	1 968 314
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

D2L HOLDING
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 5.000 euros
Siège social : Route de Neuville le Favrot
01390 SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY
518 021 878 RCS BOURG-EN-BRESSE
Ci-après dénommée la « Société »

RESOLUTION D AFFECTATION DU RESULTAT DU 30 JUIN 2023

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à une perte de – 486 437 euros de la manière suivante :

Affectation de la perte :	- 486 437 €
Dotations sur les autres réserves :	
Au poste « Autres réserves », soit	9 933 319 €
Totaux :	9 446 882 €

Monsieur Guilhem DUFAURE DE LAJARTE, associé unique et Gérant



D2L HOLDING
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 5.000 euros
Siège social : Route de Neuville le Favrot
01390 SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY
518 021 878 RCS BOURG-EN-BRESSE
Ci-après dénommée la « Société »

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Monsieur Guilhem DUFAURE DE LAJARTE, associé unique et Gérant de la Société, a établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a été marqué par un chiffre d'affaires de 482 583 euros correspondant à des prestations de services et d'animation du groupe D2L ; outre son activité historique de gestion de ses prises de participations.

Le total des produits d'exploitation que nous enregistrons au titre de l'exercice écoulé s'établit à 488 744 euros. Le résultat net comptable de l'exercice s'établit ainsi à -486 437 euros.

Concernant l'activité de notre filiale la SCI D2L IMMO possédée à 99 % :

En 2022, la SCI D2L IMMO possède les actifs immobiliers suivants : des bois et une parcelle de terrain qui sont valorisés globalement, d'après la SAFER et selon une étude de marché, à un montant de 75.000 euros.

Pas de mouvements d'actifs sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Toutefois, notre Société n'a pas été en capacité de traiter les données nécessaires pour se conformer aux exigences de ces textes récents.

En conséquence, nous vous signalons les tableaux ci-dessous qui figurent pour votre information uniquement, puisque ces derniers n'ont pas pu être complétés par notre Société.

	Article D.441 I, 1° du Code de <u>commerce</u> : Factures reçues non réglées à la date de clôture de <u>l'exercice dont le terme est échu</u>					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées	NON APPLICABLE					—
Montant cumulé des factures concernées (HT)	<i>Non réglées à la date de clôture de l'exercice (1 à 30 jours)</i>	<i>Non réglées à la date de clôture de l'exercice (31 à 60 jours)</i>	<i>Non réglées à la date de clôture de l'exercice (61 à 90 jours)</i>	<i>Non réglées à la date de clôture de l'exercice (91 jours et plus)</i>	<i>Total des factures non réglées à la date de clôture de l'exercice</i>	
Pourcentage du montant total HT des factures reçues de l'exercice (achats de l'exercice)	<i>% du montant total des achats non réglés à la date de clôture de l'exercice (1 à 30 jours)</i>	<i>% du montant total des achats non réglés à la date de clôture de l'exercice (31 à 60 jours)</i>	<i>% du montant total des achats non réglés à la date de clôture de l'exercice (61 à 90 jours)</i>	<i>% du montant total des achats non réglés à la date de clôture de l'exercice (91 jours et plus)</i>	<i>% du montant total des achats non réglés à la date de clôture de l'exercice</i>	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisés						
Nombre de factures exclues						—
Montant total des factures exclues (HT)						—

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement

Délais contractuels : *(préciser le délai contractuel)*
Délais légaux : *(préciser le délai légal)*

Article D.441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

1 à 30 jours

31 à 60 jours

61 à 90 jours

91 jours et plus

Total
(1 jour et plus)

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre cumulé de factures concernées	NON APPLICABLE				—
Montant cumulé des factures concernées (HT)	<i>Non réglées à la date de clôture de l'exercice (1 à 30 jours)</i>	<i>Non réglées à la date de clôture de l'exercice (31 à 60 jours)</i>	<i>Non réglées à la date de clôture de l'exercice (61 à 90 jours)</i>	<i>Non réglées à la date de clôture de l'exercice (91 jours et plus)</i>	<i>Total des factures non réglées à la date de clôture de l'exercice</i>
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT	<i>% du chiffre d'affaires des factures émises</i>	<i>% du chiffre d'affaires des factures émises</i>	<i>% du chiffre d'affaires des factures émises</i>	<i>% du chiffre d'affaires des factures émises</i>	<i>% du chiffre d'affaires des factures émises</i>
	<i>échues non réglées à la</i>	<i>échues non réglées à la</i>	<i>échues non réglées à la</i>	<i>échues non réglées à la</i>	<i>échues non réglées à la</i>
	<i>date de clôture de l'exercice (1 à 30 jours)</i>	<i>date de clôture de l'exercice (31 à 60 jours)</i>	<i>date de clôture de l'exercice (61 à 90 jours)</i>	<i>date de clôture de l'exercice (91 jours et plus)</i>	<i>date de clôture de l'exercice</i>

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisés	
Nombre de factures exclues	—
Montant total des factures exclues (HT)	—
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser le délai contractuel) Délais légaux : (préciser le délai légal)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Le chiffre d'affaires net est de 482.583 euros contre un chiffre d'affaires de 497.535 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 482.583 euros contre 497.535 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 798.577 euros contre 1 208.335 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de 309.833 euros contre un résultat déficitaire de 710.790 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires est de 296.542 euros contre un montant de 264.203 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales est de 6.195 euros contre un montant de 16.057 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -175 749 euros (120 925 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -485 582 euros contre -589 865 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de -855 euros contre 12 371 476 euros au titre de l'exercice précédent et d'un impôt sur les bénéfices de 0 euros contre 248.664 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 486.437 euros contre un bénéfice de 11.532.947 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 11.194.659 euros (contre 12.507.132 euros au titre de l'exercice précédent).

PRISE DE PARTICIPATION AU COURS DE L'EXERCICE

Acquisition des titres LA ROSERAIE, 1540 et My formality au cours de l'exercice

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan, le compte de résultat et les annexes figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 486 437 euros de la manière suivante :

Affectation de la perte :	- 486 437 €
Dotations sur les autres réserves :	
Au poste « Autres réserves », soit	9 933 319 €
Totaux :	9 446 882 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il conviendra de rappeler que les sommes distribuées au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes:

30 novembre 2022 :	600 000 €
31 octobre 2021 :	1 150 000 €
31 décembre 2020 :	350.000 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépenses et charges non déductibles fiscalement.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions des articles L.223-19 et R.223-26 du Code de commerce, le présent rapport relate les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions de l'associé unique.

1/- Convention(s) réglementée(s) conclue(s) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022:

Néant

2/- Convention(s) réglementée(s) conclues au cours d'exercices précédents et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

A/- CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES TECHNIQUES, LE 21 JANVIER 2019, ENTRE LA SOCIÉTÉ DÉNOMMÉE D2L GROUP ET NOTRE SOCIÉTÉ

Il s'agit d'une convention de prestations de services technico-commerciaux, d'assistance et de conseils en matière de développement commercial, technique commerciale, négociation commerciale, organisation commerciale, accords-cadres, accès aux réseaux et aux grandes enseignes, référencement, lobbying qui a été conclue entre notre Société et la société D2L GROUP en date du 21 janvier 2019 ; convention conclue notamment dans les conditions suivantes :

- Objet principal :

- ✓ Le conseil et l'assistance opérationnelle, y compris les activités d'assistance et de conseils en matière de technique commerciale, de développement commercial, négociation commerciale, accords-cadres, accès aux réseaux et aux grandes enseignes, référencement et lobbying apportés aux entreprises et autres organisations,

- (Le conseil et l'assistance opérationnelle apportés à la négociation et à la conclusion d'accords-cadres avec de grandes enseignes ayant vocation à s'appliquer aux clients de la société D2L GROUP dans le domaine des ressources humaines, et ce quelle que soit la forme juridique du client de la société D2L GROUP (société d'Intérim, Groupement d'Employeurs, etc.),
 - (Le cas échéant, grâce à l'intervention d'assistance et de mise en relation de notre Société, la société D2L GROUP pourra conclure, au nom et pour le compte de ses propres clients, des accords-cadres permettant à ces derniers, s'ils le souhaitent, d'accéder à des volumes d'activités significatifs à des tarifs négociés dans leur intérêt,
 - (Le conseil et l'assistance opérationnelle apportés à des entreprises et autres organisations sur des questions relatives à l'organisation opérationnelle des entreprises,
 - (La fourniture de toutes prestations administratives y afférentes.
- **Durée** : contrat à durée indéterminée, chacune des parties pouvant y mettre fin à tout moment, sans avoir à justifier sa décision, mais à condition de respecter un préavis de rupture de 12 mois avant la cessation effective des relations contractuelles, courant à compter de la réception de la notification adressée afin de signifier la résiliation du contrat, en lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au co-contractant, par la Partie ayant pris l'initiative de la rupture.
 - **Rémunération** : Rémunération calculée en fonction des principes suivants :

Barème de la rémunération forfaitaire du PRESTATAIRE (la société D2L HOLDING) due par le BENEFICIAIRE (la société D2L GROUP) :

Rémunération forfaitaire annuelle du PRESTATAIRE en année N indexée sur le chiffre d'affaires HT réalisé par le BENEFICIAIRE en année N selon le barème suivant :

CA HT du BENEFICIAIRE	REMUNERATION FORFAITAIRE ANNUELLE HT DU PRESTATAIRE
Entre 0 € et 4.999.999 €	Les Parties conviennent d'une modification obligatoire des conditions de la rémunération du PRESTATAIRE dans les conditions de l'article 9 de la présente convention : les Parties conviennent de se réunir afin de déterminer entre elles les nouvelles conditions de la rémunération du PRESTATAIRE qui devront être fixées en adéquation avec le volume d'activité du BENEFICIAIRE et la réalité des prestations rendues par le PRESTATAIRE ; et plus généralement, selon tous critères objectifs que les Parties arrêterons entre elles de bonne foi pour déterminer un montant forfaitaire adapté.

Entre 5.000.000 € et 10.000.000 €	591.000 € HT annuels versés mensuellement à partir du mois de janvier 2019, soit 49.250 € HT par mois.
Plus de 10.000.001 €	Les Parties conviennent d'une modification obligatoire des conditions de la rémunération du PRESTATAIRE dans les conditions de l'article 9 de la présente convention : les Parties conviennent de se réunir afin de déterminer entre elles les nouvelles conditions de la rémunération du PRESTATAIRE qui devront être fixées en adéquation avec le volume d'activité du BENEFICIAIRE et la réalité des prestations rendues par le PRESTATAIRE ; et plus généralement, selon tous critères objectifs que les Parties arrêteront entre elles de bonne foi pour déterminer un montant forfaitaire adapté.

Outre la refacturation des frais indirects engagés le PRESTATAIRE.

Mode de détermination d'une rémunération bonus du PRESTATAIRE due par le BENEFICIAIRE :

Rémunération bonus annuelle forfaitaire de 75.000 € HT sera versée au PRESTATAIRE, au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date de la clôture des comptes consolidés N au titre desquels le BENEFICIAIRE est la société consolidante, et ce uniquement si les conditions cumulatives suivantes sont remplies, à savoir :

- (Les comptes consolidés de l'exercice social N au titre desquels le BENEFICIAIRE est la société consolidante, enregistrent un résultat d'exploitation consolidé supérieur à 3.000.000 d'euros ;
- (Le niveau de trésorerie figurant au bilan clôturé de l'exercice social N du BENEFICIAIRE est supérieur à un montant de 75.000 €.

Cette rémunération bonus permet de récompenser la qualité de service du PRESTATAIRE en l'intéressant directement aux résultats opérationnels du BENEFICIAIRE.

- Modalités de facturation :

Le PRESTATAIRE adressera mensuellement une facture prévisionnelle d'un montant HT forfaitaire du prix de ses prestations.

Par conséquent, des ajustements de la facturation forfaitaire prévisionnelle du PRESTATAIRE seront réalisés au réel, en fonction des principes de calcul de la rémunération du PRESTATAIRE et à minima chaque année et au plus tard dans les 6 mois de la date de clôture de chaque exercice social du BENEFICIAIRE.

Ces ajustements se matérialiseront par l'émission par le PRESTATAIRE d'avoir(s) ou de facture(s) complémentaire(s) permettant d'ajuster globalement les montants forfaitaires prévisionnels facturés tous les mois par ledit PRESTATAIRE.

La conclusion de cette convention a été motivée notamment par les besoins d'assistance et de conseils techniques dans les domaines de la compétence de la société D2L HOLDING couverts par la convention et qui sont absolument indispensables à la société D2L GROUP pour maintenir son activité et sa valeur ajoutée vis-à-vis de ses clients ; ainsi que son avantage concurrentiel sur son marché.

B/- CONCLUSION, LE 21 JANVIER 2019, D'UNE CONVENTION D'ANIMATION DE GROUPE ENTRE LA SOCIÉTÉ DÉNOMMÉE D2L GROUP ET LA SOCIÉTÉ

Cette convention a été conclue le 21 janvier 2019 entre notre Société (ci-après dénommée la « **Société Mère** ») et la société dénommée « D2L GROUP », la Société D2L GROUP étant dénommée ci-après, dans le cadre de cette convention, la « **Filiale** »).

Il s'agit d'une convention ayant pour objet, dans le respect du principe d'autonomie des personnalités juridiques, de définir les conditions et modalités d'exécution du rôle d'animation de la Société Mère et de déterminer les obligations incombant à la Filiale.

Elle a été conclue notamment dans les conditions suivantes :

- Objet de la convention d'animation :

(Définir les conditions et les modalités de l'animation du Groupe que forme la Société Mère avec sa Filiale.

- Obligations principales de la Société Mère :

(La Société Mère définit seule et exclusivement la politique générale du Groupe qu'elle anime dans l'intérêt de l'ensemble des sociétés du Groupe.

(Elle détermine et conduit la stratégie générale et les orientations fondamentales du Groupe ;

(Elle participe à la détermination de la politique d'exploitation et de développement de la Filiale ;

(Elle fait jouer toutes les synergies de nature, tant au profit du Groupe que de la Filiale, à renforcer son image, soutenir sa croissance, optimiser les services rendus à ses clients, capitaliser les expériences et les savoir-faire, mobiliser les compétences de ses collaborateurs et activer son développement ;

(Elle définit la politique générale de croissance externe par le développement des sites existants, par la création de nouveaux sites, par la prise de participations dans les sociétés existantes ou à créer ;

(Elle définit, en matière de ressources humaines, la politique de recrutement des cadres supérieurs.

- **Obligations principales de la Filiale :**

(Les organes dirigeants de la Filiale devront, dans la limite du respect de l'objet et de l'intérêt social de la Filiale, respecter la politique générale du Groupe telle qu'elle est définie par la société Mère dans l'intérêt du Groupe.

(Ils ne pourront donc pas mener une politique différente de celle déterminée par la Société Mère, holding animatrice.

(La Filiale s'engage à ce titre à rendre compte, périodiquement, et au moins une fois par an, de l'application de la politique du Groupe telle qu'elle est définie par la Société Mère. En particulier, le rapport de gestion présenté à l'assemblée générale annuelle indiquera les mesures de mise œuvre de cette politique.

(Lorsque la Filiale rencontrera des difficultés dans la mise en œuvre de cette politique, elle devra, à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire annuelle, informer la Société Mère des difficultés éventuelles et des mesures prises pour y répondre. Ces informations devront figurer dans tout document au choix de la Filiale qui sera conservé et constituera la preuve du respect par la Filiale de ses obligations de reddition de comptes vis-à-vis de la Société Mère.

(Ces obligations subsistent indépendamment des pouvoirs dévolus aux organes sociaux de la Filiale auxquels la Société Mère n'entends pas se substituer.

(La Filiale s'engage à fournir en temps utile à la Société Mère, tous documents, informations et explications qui pourront être nécessaires à cette dernière pour assurer dans les délais requis et dans les meilleures conditions possibles, les tâches et missions lui incombant en vertu des présentes.

(D'une manière générale, la Filiale s'engage à faciliter au mieux les conditions d'intervention de la Société Mère ou de ses représentants, et à ne rien faire ou laisser faire qui puisse être de nature à contrarier celles-ci ou à les rendre plus difficiles ou onéreuses.

(Elle s'oblige notamment, chaque fois que le rôle d'animation le rendra nécessaire, à laisser au personnel de la Société Mère libre accès à ses locaux et installations, et à mettre à la disposition dudit personnel tous moyens susceptibles de faciliter son intervention. Étant entendu que ledit personnel devra, ce dont la Société Mère se porte garant, respecter tous règlements intérieurs ou autres dispositions en vigueur chez la Filiale.

- **Durée :** A durée déterminée de 5 années, puis reconductible tacitement d'année en année, sauf dénonciation notifiée par l'une des parties à l'autre six mois avant la date d'expiration de la période contractuelle en cours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

- **Rémunération :** La société Mère facturera à la Filiale un montant hors taxe correspondant à ses charges de fonctionnement encourues en relation avec son rôle d'animation du groupe qui a forfaitisé entre les Parties à un montant annuel de 60.000 euros HT, payable mensuellement par 12^{ème} et d'avance.

Par ailleurs, la société Mère refacturera à la Filiale, au coût réel et à l'euro près, le montant des frais qu'elle aura engagés dans l'intérêt de la Filiale et correspondant à son rôle d'animation du Groupe.

La conclusion de cette convention a été motivée notamment par ses besoins de détermination et de conduite d'une stratégie générale et d'orientations fondamentales du Groupe, de recherche de synergies de nature, tant au profit du Groupe que de la Filiale, à renforcer son image, soutenir sa croissance, optimiser les services rendus à ses clients, capitaliser les expériences et les savoir-faire, mobiliser les compétences de ses collaborateurs et activer son développement ; également de définition de la politique générale de croissance externe par le développement des sites existants, par la création de nouveaux sites, par la prise de participations dans les sociétés existantes ou à créer, etc.

D/- CONVENTION DE COMPTE COURANT

Notre associé unique et gérant est titulaire d'un compte courant d'associé non rémunéré dans les livres de la Société et qui s'élevait, au 31 décembre 2022, à un montant global de 899 euros ;

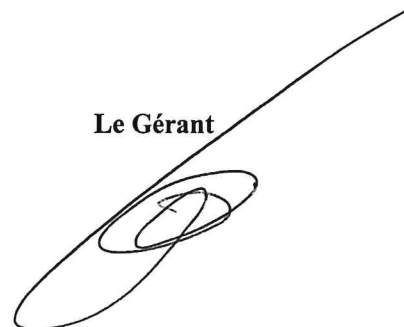
E/- CREANCES NON REMUNEREES

Nous vous signalons enfin les montants des créances suivantes non rémunérées que notre Société comptabilise au 31 décembre 2022 auprès de ces diverses entités juridiques qui sont ses filiales ou qui constituent certaines de ses participations, qui figurent à l'actif du bilan de notre Société et au titre desquelles entités le Gérant de notre Société est directement ou indirectement intéressé, soit parce qu'il dirige également certaines de ces filiales ou participations, soit parce qu'il est directement ou indirectement intéressé à leur capital social, à savoir :

- D2L FONCIERE : 4 732 745 €
- D2L PLAY : 1.057 805 €
- D2L IMMO : 9 104 €
- LA ROSERAIE 443.110€

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Le Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.